



# IMPORTANT DEUXIÈME AVIS

## AVIS D'INTERDICTION D'ARROSAGE ET DE DIMINUTION DE VOTRE CONSOMMATION D'EAU

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse émet un deuxième avis quant à l'interdiction d'arrosage pour l'ensemble des propriétés desservies par le réseau d'aqueduc, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes contraints de prendre cette décision en raison des conditions climatiques des dernières semaines, ce qui cause une insuffisance d'eau dans un des puits d'alimentation.

Les projections des prochaines semaines annoncent très peu de précipitations ce qui nous oblige à renforcer l'avis en déjà vigueur.

**Nous vous demandons de ne plus utiliser votre eau pour tout autre usage non essentiel**, par exemple arroser votre gazon ou laver vos véhicules.

Chaque effort aura un effet significatif et aidera à diminuer les risques d'engendrer des coûts supplémentaires auprès de l'ensemble des contribuables.

**Tout contrevenant s'expose à des amendes prévues à la réglementation municipale.**

Nous vous remercions de votre collaboration et soyez assurés qu'un nouveau communiqué sera émis lorsque la situation reviendra à la normale.

Donné ce 9 août 2018

Vincent Gagnon

Directeur des travaux publics et ressources techniques

